

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 9 MAI 2019

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux ainsi qu'à Philippe Causse de la Broye, Anton Bruni du Murtenbieter et Sébastien Galliker du 24heures.

Appel : Présents : 27 Excusés : 8 Non excusés : 0

Ordre du jour : Appel

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 décembre 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Préavis municipal N° 01/2019: Chemin des Rives du Lac
- 5) Préavis municipal N° 02/2019: Règlement de vidéosurveillance
- 6) Informations municipales
- 7) Divers et propositions individuelles

1. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 décembre 2018

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président a une modification à soumettre concernant l'ordre du jour suite à une interpellation de la commission technique sur le préavis n°1/2019. La Municipalité a décidé de retirer le préavis du programme de ce soir.

Le nouvel ordre du jour avec la modification du point 4) est :

- 1) Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 11 décembre 2018
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Informations du Président
- 4) Chemin des Rives du Lac – explications et nomination d'une commission spéciale.
- 5) Préavis municipal N°02/2019: Règlement de vidéosurveillance
- 6) Informations municipales
- 7) Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité

3. Informations du Président

- Le bureau, resp. son Président a procédé à la nomination d'une commission temporaire pour l'étude du préavis n°2/2019. Les personnes ont été convoquées le 21 mars dernier. Il s'agit de *P. Fleischhacker*, *B. Brechbühl* et *T. Knuchel*. Il remercie ces membres pour leur engagement.

- Le Président souhaite qu'à l'avenir, la présentation des préavis par la Municipalité soit faite dans des délais un peu plus convenables. Hormis pour la présentation des comptes, aucun délai n'est imposé mais il constate que c'est souvent au dernier moment que les commissions doivent trouver des dates qui pourraient convenir à chacun. Dorénavant, il prie la Municipalité d'anticiper la présentation de ces préavis.

- Le Président procède à la lecture d'un courrier reçu cette semaine et qui concerne la démission de *C. Roduit* comme déléguée de l'ASIA. Le conseil doit nommer un nouveau délégué pour cette fonction. Il remercie *C. Roduit* pour son engagement au sein de cette association durant près de 3 ans et précise que cette personne devra probablement également siéger dans la commission de gestion et de finances de l'ASIA, si l'assemblée de l'ASIA accepte sa nomination. *C. Roduit* explique l'importance de siéger dans cette association et quelles sont ses fonctions. *S. Laverrière* se propose de remplacer *C. Roduit* à cette fonction. Sa candidature est saluée par le conseil avec de chaleureux applaudissements.

4. Chemin des Rives du Lac – explications et nomination d'une commission spéciale.

P. Thévoz informe le conseil que la Municipalité a présenté le préavis à la commission technique le 25.4. dernier. Suite à cette présentation et à l'envoi du préavis avec la convocation au conseil communal, de nombreuses questions ont été soulevées. Le 2 mai, la commission technique s'est rencontrée pour débattre de la question. Cette séance a été suivie par l'envoi d'un courrier de la commission technique le 5 mai au Président du conseil pour lui faire part de son inquiétude concernant le traitement de ce préavis. La commission estime qu'il est délicat de faire une recommandation de vote au conseil qui pourrait avoir des

conséquences importantes sur l'avenir de la commune pour les années à venir après seulement 2x2 heures de discussions.

La Municipalité a donc proposé de retirer le préavis afin de laisser plus de temps à son étude et de donner les compléments d'informations aux membres de la commission ad-hoc. Il n'y aura donc pas de débat ce soir concernant ce sujet. Il sera traité après les vacances d'été.

S. Carrard, rapporteur de la commission technique, ajoute qu'il a rencontré différents membres du conseil et a constaté que le sujet est plutôt délicat. Il précise que la décision prise par rapport à ce préavis aura une influence sur le développement de la Commune pour de nombreuses années. Il est donc important de traiter ce sujet avec l'attention qu'il mérite et sans se précipiter, tout en créant pour cela une commission ad-hoc.

M. Herrmann mentionne que le dossier remonte à très loin et que la rédaction du préavis a pris beaucoup de temps. Elle constate que ce n'était visiblement pas suffisant. Beaucoup d'éléments paraissant élémentaires à la Municipalité ne le sont pas pour les membres du conseil et de la commission technique. Il est important que chacun puisse prendre une décision en connaissance de cause et elle salue la proposition de la commission technique de faire traiter le sujet par une commission ad-hoc.

P. Thévoz, après avoir consulté les principaux intéressés, propose que la commission ad-hoc soit composée de :

- S. Carrard (Président)
- M. Baehler
- B. Brechbühl
- C. Buri
- P. Heim
- R. Hotz
- C. Vetterli
- S. Giannini-Heim (Municipalité – à titre consultatif)
- L. Aebischer (suppléant)
- T. Knuchel (suppléante)

P. Heim relève que son épouse sera également dans la commission. Si quelqu'un a un problème avec cela, il propose de se récuser. Aucun membre n'a d'objection. La commission est créée comme telle. *S. Giannini-Heim* n'a qu'une voix consultative dans cette commission.

5. Préavis municipal N° 02/2019 : Règlement de vidéosurveillance

A. Kündig explique le préavis. Le but est d'éviter les tags, dépôts de déchets sauvages et autres déprédations. Or des caméras ne peuvent être posées qu'à la condition qu'auparavant un règlement de vidéosurveillance existe pour la Commune. La Municipalité établira ensuite une directive et toutes les autorisations devront être demandées à la Préfecture.

Le règlement définit quelles sont les compétences de la Municipalité dans l'installation d'un système de vidéosurveillance. Les compétences sont les suivantes :

- Adopter une directive portant sur le but et les modalités des installations de vidéosurveillance, ainsi que sur les lieux sur lesquels elles sont mises en œuvre et déploient leurs effets ;
- Déterminer, pour chaque installation, l'emplacement et le champ des caméras ;
- Désigner la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images ;
- Arrêter les règles et procédures de sécurité concernant la conservation des images enregistrées ;
- Tenir une liste publique et mise à jour des installations de vidéosurveillances exploitées sur la base du règlement communal ;
- Décider de l'horaire de fonctionnement des caméras

A. Kündig précise qu'on ne parle pas ici de son financement. La commission ad-hoc a souhaité connaître le coût d'une telle installation pour la mettre en rapport avec les frais générés par les incivilités. Pour information, la peinture des cabines à la plage s'est montée à Fr. 18'000.-, l'évacuation des pneus à env. Fr. 750.-. Il précise que le conseil doit voter ce soir sur un règlement légèrement différent (les 2 lignes de signature de la dernière page ont été modifiées par rapport à la version annexée au préavis).

La commission chargée de l'étude du préavis, par son rapporteur *B. Brechbühl*, estime qu'il est nécessaire d'adopter préventivement un règlement type afin de permettre à la Municipalité d'avoir la possibilité de recourir à la vidéosurveillance en cas de besoin. Elle précise que la pose de caméras ne peut se faire que sous le contrôle très strict de l'Etat. Elle recommande, au vu des coûts élevés d'un système de vidéosurveillance, qu'un bilan annuel des coûts des incivilités soit établi. En conclusion elle recommande au conseil d'adopter le règlement de vidéosurveillance.

Martine Krenger : le règlement donne-t-il la compétence à la Municipalité de mettre des caméras sans nous consulter ? *P. Thévoz* : oui jusqu'à un certain montant. *Martine Krenger* : en installant des caméras nous ne ferons que déplacer le problème. Le Conseil n'aura plus son mot à dire, c'est ce qui me dérange.

A. Kündig : c'est effectivement de notre compétence. Mais il faut relever que si l'on installe ce système, ce ne sera pas pour notre plaisir. Il peut être très coûteux. Notre but est d'avoir une base légale pour pouvoir avancer au plus vite le moment venu.

J. Laverrière : la Municipalité a-t-elle déjà un concept délimitant les endroits où les caméras devraient être installées ? Personnellement je me sens en sécurité à Faoug et je suppose que cette installation ne ferait que reporter le problème. De plus, mettre des caméras dans la forêt peut s'avérer très coûteux. *A. Kündig* : nous n'avons pas encore de concept. On a pensé que c'était un souhait de certaines personnes du conseil communal.

B. Brechbühl : je pense qu'on n'installera probablement jamais un tel système car il coûte plus de Fr. 20'000.- et ce sera toujours plus coûteux que d'évacuer les poubelles. Par contre, nous avons besoin d'un règlement.

M. Kohler : actuellement je suis un peu contre ce règlement. J'aurais voulu avoir un prix, savoir si l'investissement serait supportable pour la commune ou non. De plus, les caméras sont aussi régulièrement vandalisées, d'où une augmentation de ces coûts. Adopter maintenant un règlement qui changera tous les 2 ou 3 ans ce n'est pas l'idéal. J'estime que nous n'avons pas besoin de règlement si nous n'avons pas de projet concret pour l'instant.

M. Baehler : le Conseil devra quand-même voter un budget pour ces caméras. L'installation du système de base coûtera son prix. Ce règlement est bien. La protection des données existe et ne changera probablement pas dans le futur. Je propose d'avancer d'un pas sachant que sa réalisation peut être faite dans le futur.

P. Heim : le règlement est un premier pas dans le sens de la dissuasion. Il permet de relayer l'info que la commune se mobilise contre ce genre de comportement. Il existe peut-être des alternatives comme des panneaux « interdiction de déposer des ordures sous peine d'amende ».

R. Hotz : le système pourrait être dissuasif. D'autres communes ont-elles déjà des bonnes expériences avec ça ? Est-ce que c'est la police ou le Canton qui recommandent un tel système ou existe-t-il peut-être des systèmes moins coûteux (telles que les caméras faunes et flore) ou alors des panneaux avec des fausses caméras ? *A. Kündig* : Des caméras sont bien installées ailleurs donc c'est la preuve que ce doit être utile.

F. Cornaz : ce sera probablement dissuasif pour les incivilités (tags) mais pas pour les ordures. La personne qui dépose aujourd'hui ses ordures devant la benne ira les déposer dans la forêt.

Y. Mischler : N'a-t-on pas d'assurances contre le vandalisme ? La peinture des cabines n'a-t-elle pas été entièrement payée par les assurances ? Ou avons-nous des franchises ? *S. Giannini-Heim* : oui la peinture des cabines était couverte par les assurances. Il faut prouver la déprédation et elle reste limitée aux dommages subis. Avec ce règlement on préconise l'effet dissuasif. C'est important de donner un signal fort. Il nous faut un règlement pour pouvoir établir une directive et dans la directive nous mentionnerons ce dont nous avons besoin.

J. Kohler : le règlement est prêt, ça ne nous coûte rien de l'accepter. Concernant le dépôt d'ordures dans la forêt, pourquoi ne pas fermer l'accès à la forêt ? *A. Kündig* : on va fermer l'accès à la forêt et laisser la place de parc libre.

Le conseil communal décide à la majorité (14 pour, 10 contre et 2 abstentions) d'adopter le projet du nouveau règlement de vidéosurveillance tel que présenté et de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par les instances cantonales concernées.

6. Informations municipales

S. Giannini-Heim :

Atelier village du 16 mars 2019 :

Il a été fait en collaboration avec Espace Suisse www.espacesuisse.ch, entité qui aide les communes dans leur développement et leurs démarches de planification. La mise en place de cet atelier s'est faite très rapidement. La Municipalité a été surprise par le nombre de participants inscrits : 140 (alors qu'elle pensait recevoir 90 personnes). Des groupes hétérogènes composés d'habitants et propriétaires de résidences secondaires ont été créés. Les 4 thèmes à traiter durant l'atelier ont été amenés par Espace Suisse : Maisons de vacances, développement du bâti, lac et tourisme ainsi que valorisation du centre. Chaque thème devait être traité sur la base de 4 questions posées au préalable. Les résultats des discussions sont résumés ci-dessous :

Maisons de vacances :

- Rénovation ou transformation en habitation principale (changement d'affectation) ?

Maisons de vacances :

- Rénovation ou transformation en habitation principale (changement d'affectation) ?
- Favoriser la transparence et l'accès au lac (réglementer les portails),
- Valoriser les espaces communs,
- Améliorer le cheminement piétons-vélos (highline, séparation vélos-piétons, tunnel, ...)

Développement du bâti :

- Dans le centre du village développer des bâtiments en conservant le même style
- Privilégier de petits locatifs, max 2 niveaux et des villas mixtes ou jumelées
- Prévoir des logements protégés pour les personnes âgées
- Que l'esprit « village » reste, ne pas trop s'agrandir. Plutôt construire autour
- Possibilité d'ajouter des logements dans les maisons déjà bâties
- Favoriser les espaces communs (espace intergénérationnel, marché, couvert pour manifestations...)
- Favoriser les logements à prix abordables pour les familles et les jeunes
- Aider financièrement les propriétaires à améliorer les habitations

Lac et Tourisme :

- Tourisme limité, local, familial à mobilité douce et écologique
- Améliorer les vues sur le lac
- Réflexions sur la parcelle de l'ancienne STEP
- Parkings : séparer les voitures des piétons et activités, les situer en dehors du village, les rendre payants
- Offre étendue au port, mise en valeur du débarcadère avec une buvette de saison, bateau-sharing...
- Favoriser les transports publics et en bateaux (compagnie LNM)
- Développer la collaboration avec le port Beck
- Faire en sorte que la commune puisse couvrir les charges liées au tourisme

Valorisation du Centre :

- Centre autour de l'école, la plage l'été, la gare a aussi un potentiel
- Importance du centre pour développer des activités, des animations et des commerces
- Problème de la route : contourner le village, créer un centre piétonnier, modération du trafic
- Préserver l'existant sans pousser au développement

Une rencontre de synthèse entre Espace Suisse et la Municipalité a déjà eu lieu. Le rapport d'Espace Suisse à l'intention de la Municipalité est attendu pour pouvoir définir quelles mesures pourraient être prises pour satisfaire aux demandes des habitants. Le but étant l'intégration des résultats dans le travail de rénovation du plan d'aménagement communal

PGA :

Le projet d'idée global a été soumis au Canton pour l'avis préliminaire. Cette recommandation coïncidera plus ou moins avec le rapport d'Espace Suisse.

M. Herrmann :

Les habitants de la Commune trouveront une surprise dans leur boîte aux lettres d'ici le mois de juin. Merci de lui faire bon accueil ! Ne soyez pas trop sévère dans votre jugement et donnez -lui du temps ☺.

C. Gujer :

Arrosage des terrains agricoles.

L'étude préliminaire a avancé. *C. Gujer* donne la parole à *F. Cornaz* (qui parle au nom de de l'association) pour les explications concernant ce projet. En été 2015, nous avons démarré le projet. Ayant besoin de financement et comme seule une Commune peut obtenir des subventions pour un projet d'étude, nous avons approché la commune de Faoug qui avait accordé un crédit pour cette étude en 2016. Le mandat d'étude a été donné à CSD – www.csd.ch - à Bulle (ingénieurs hydrauliciens). Il a fallu définir le périmètre territorial et connaître également les intéressés sachant que l'emprise concernée couvre 3 cantons, 1000ha et 25 agriculteurs.

L'étude préliminaire provisoire calcule un coût pour l'arrosage à l'ha. Les calculs sont relativement compliqués car les subventions cantonales diffèrent d'un canton à l'autre. Sur 1000ha, les propriétaires de 680 ha sont intéressés à participer à ce projet d'arrosage (les coûts seraient supportés à ~40% par les propriétaires terriens, ~30% par le Canton et ~30% par la Confédération).

Pourquoi avons-nous besoin d'un réseau d'arrosage ? La région produit de nombreuses cultures à forte valeur ajoutée comme les pommes de terre, les betteraves et autres légumes. Les étés deviennent de plus en plus secs et le pompage dans les ruisseaux, comme cela a été fait jusqu'à maintenant, sera bientôt interdit afin de préserver les rivières et leur rôle dans l'écosystème de la région. Il sera donc nécessaire de

pomper l'eau du lac pour que les cultures puissent perdurer à l'avenir dans nos régions. Cela représente une mise en valeur de nos terres agricoles. Nous pouvons ainsi maintenir leur culture et notre bétail peut être fourragé par des aliments produits au niveau local.

Un comité provisoire mais non officiel constitué de 7 agriculteurs – un agriculteur de chaque village- a été créé en attendant de créer l'association (la forme juridique est à définir : société coopérative ou syndicat), F. Cornaz est pressenti pour en devenir le président.

A. Kündig :

Régionalisation de la STEP Basse-Broye/ Vully.

A. Kündig a remplacé *C. Gujer* sur ce dossier par manque de temps de ce dernier.

Aujourd'hui 9 STEP sont en activités dans la région et le but est de pouvoir traiter à l'avenir les micropolluants également. Or la STEP d'Avenches est trop petite pour cela. 5 sites ont été étudiés et il en ressort 2 favoris. Les prévisions d'investissement varient de 60 à 63 millions de francs, suivant les options choisies.

Le périmètre d'étude a été élargi. Les premières conclusions montrent qu'il y a un avantage à la régionalisation de la STEP :

- Coûts annuels complets les plus faibles (y.c. traitement des micropolluants)
- Coûts de maintien de la valeur les plus faibles (y.c. traitement des micropolluants)
- Possibilité de traiter les micropolluants de l'ensemble des habitants du périmètre sur une STEP atteignant la taille critique requise (24'000 habitants)
- Possibilité de toucher des subventions cantonales et fédérales de l'ordre de Fr. 6,7 à 7.0 millions selon la variante choisie. Le coût net de la variante de régionalisation est ainsi encore plus faible.
- Consommation énergétique la plus basse.

Le 12 mars dernier, le COPIL (comité de pilotage) a été constitué. Son rôle est d'avancer l'étude en vue de la constitution d'une association intercommunale et intercantonale pour la fin 2020.

La commission technique et foncière ainsi que la commission juridique et financière ont également été créées à cette occasion.

Groupement forestier Broye-Vully :

Le comité de direction tourne maintenant bien. La prochaine étape consistera à agrandir le centre forestier. Cet agrandissement était prévu lors de la constitution du groupement. Il reste à demander les subventions ; les plans étant déjà prêts pour la mise à l'enquête.

J. Schürch : -

7. Divers et propositions individuelles

Rolf H. remercie la Municipalité pour l'organisation de l'atelier village du 16.3.19. Ce fut un grand succès et il y a participé avec grand plaisir. C'était un projet pilote et il encourage d'autres communes à participer à ce type d'atelier. Son seul regret, que les participants de l'atelier n'aient pas accès au rapport d'Espace Suisse.

Michael Krenger souhaite nuancer les propos de *R. Hotz* : Vaud est un canton francophone. Or le débat qui a suivi les discussions de groupe a eu lieu en français et en allemand, ce qui en a péjoré sa qualité, sachant que pas tout le monde est bilingue. Selon lui, le débat final n'aurait dû avoir lieu qu'en français. Les habitants des résidences secondaires peuvent également faire un effort pour comprendre et/ou parler notre langue. *S. Giannini-Heim* comprend son observation. La langue officielle de la commune est le français. Or le but de la rencontre était de se connaître et de débattre ensemble. Il n'aurait pas été possible d'intégrer l'ensemble de la population et des propriétaires si le débat ne s'était déroulé qu'en français. Nous avons ressenti une grande satisfaction de voir arriver à cet atelier des habitants que nous n'avons pas vu depuis très longtemps parmi nous et peut-être les reverrons-nous lors de prochaines manifestations villageoises ?

L. Kohler : s'occupe pour la CCLT de la boîte à livre qui, il est vrai, contient un peu beaucoup de livres en allemand. Elle fait régulièrement du tri. La boîte de la plage à Faoug existe encore et sera réalimentée pour la saison d'été.

Le souper villageois aura lieu le samedi 29 juin sous une nouvelle formule avec des spécialités culinaires. Cette soirée sera annulée en cas de mauvais temps.

S. Laverrière : nous avons créé une commission pour le règlement du cimetière et du jardin du souvenir lors du conseil de juin 2018 et depuis plus rien malgré un rappel lors du conseil de décembre dernier.

Qu'en est-il du travail de cette commission ? *A. Kündig* : je souhaitais d'abord traiter le règlement de vidéosurveillance. Mais cette commission va être convoquée très prochainement.

Canton régulièrement. D'autres bâtiments auraient du potentiel mais il faut une véritable volonté de politique foncière. La fameuse parcelle 40 est toujours disponible. Le propriétaire n'en voudrait plus le même prix. S'il existe une véritable volonté, nous pourrions refaire un préavis.

L. Kohler : ce bien à vendre présente des matelas, des poubelles et autres éléments tout autour. Les propriétaires actuels sont-ils tenus de nettoyer cela ? Il est vrai que l'entreprise de bateaux s'est déplacée mais il y a encore des traces de son passage à cet emplacement. *S. Giannini-Heim* : passera voir si la situation a empiré et les sollicitera si le dépôt « sauvage » a empiré. Elle confirme que le déménagement a bien eu lieu. *B. Brechbühl* le confirme également en mentionnant que maintenant, le « bordel » est chez eux. *P. Heim* : merci à la Municipalité pour la mise à disposition de la nouvelle place de la meule et du nouveau grill. C'est très sympathique ! Le Conseil et la Municipalité adressent leurs remerciements à Pierre-Alain Dessonnaz pour avoir remis en état la place. *M. Herrmann* ajoute que c'est André Pauchard qui a fait le grill posé sur les fondations faites par Pierre-Alain.

P. Thévoz rappelle les prochaines échéances :

- Votations fédérales : 19.5.2019

- Le prochain conseil aura lieu le mardi 11 juin : avec entre autres la présentation des comptes 2018 et les nominations du bureau et de la commission de gestion et des finances.

Le Président clôt la séance à 22h00.

P. Thévoz
Président

Faoug, mai 2019

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 11.6.2019.



S. Laverrière
Secrétaire